

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45<sup>e</sup> année – N° 22 – Jeudi 15 juin 2023

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Ordre du jour de la session du Parlement mercredi 21 juin 2023, à 8h30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un-e suppléant-e
3. Election d'un-e membre et d'un-e remplaçant-e de la commission de gestion et des finances
4. Election d'un-e remplaçant-e de la commission de la santé et des affaires sociales
5. Questions orales
6. Election d'un représentant du Parlement au sein du comité de patronage de la Confédération pour le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne
7. Election d'un-e membre et d'un-e remplaçant-e de la commission de recours en matière d'impôts
8. Election d'un-e juge assesseur au Tribunal des mineurs
9. Election de deux juges suppléant-e-s au Tribunal cantonal
10. Election d'un-e juge suppléant-e au Tribunal de première instance
11. Promesses solennelles des nouveaux membres des autorités judiciaires

#### **Département de l'économie et de la santé**

12. Interpellation N° 1012  
Inquiétude sur le fonctionnement des Soins à domicile. Sophie Guenot (PCSI)
13. Question écrite N° 3527  
Le Bitcoin et consorts sont-ils aussi une affaire d'Etat? Nicolas Maître (PS)

#### **Département de l'environnement**

14. Révision de la législation concernant le guichet virtuel sécurisé  
14.1. Modification de la loi concernant le guichet virtuel sécurisé (première lecture)

- 14.2. Arrêté octroyant un crédit-cadre au Service de l'informatique pour le financement des projets de cyberadministration des communes jurassiennes et leur maintenance pour les années 2023 à 2027

15. Révision de la législation sur les marchés publics  
15.1. Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)  
15.2. Loi concernant les marchés publics (LMP-JU) (première lecture)
16. Arrêté octroyant un crédit supplémentaire de 1258270 francs destiné à financer des travaux d'aménagement et de maintenance du réseau routier cantonal
17. Interpellation N° 1011  
Plan de mobilité de l'administration cantonale. Jelica Aubry-Janketic (PS)
18. Question écrite N° 3526  
Paradis artificiels. Gauthier Corbat (Le Centre)

#### **Département des finances**

19. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2022
20. Rapport 2022 du Contrôle des finances
21. Modifications légales visant à mettre en œuvre les mesures 105a et 105b du Plan équilibre 22-26 (contribution financière correspondant à 1,9% du traitement de base pour une durée de trois ans, entre 2024 et 2026)  
21.1. Modification du décret sur les traitements du personnel de l'Etat (première lecture)  
21.2. Modification du décret fixant le traitement des membres du Gouvernement (première lecture)

#### **Département de la formation, de la culture et des sports**

22. Modification de la loi sur l'école obligatoire en vue de l'autonomisation des directions des écoles obligatoires (DFCS) (première lecture)

#### **Département de l'intérieur**

23. Postulat N° 457  
Structures d'accueil extrafamilial (crèches, etc.) – mise en place de bons de garde. Irène Donzé (PLR)

**Présidence du Gouvernement**

## 24. Motion N° 1462

Facilitons l'évaluation des motions.  
Gabriel Voirol (PLR)

## 25. Motion N° 1463

Une loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire. Baptiste Laville (VERT-E-S)

Delémont, le 7 juin 2023

Au nom du Parlement  
La présidente: Amélie Brahier  
Le secrétaire général: Fabien Kohler

Département de l'économie et de la santé

**Arrêté****fixant le pourcentage d'indemnisation en cas de perte d'animaux due à une épizootie pour l'année 2023**

Le Département de l'économie et de la santé,

vu l'article 36, alinéa 2, de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1996 sur les épizooties (LFE)<sup>1)</sup>,

vu l'article 76, alinéa 1, de l'ordonnance du 9 décembre 1997 portant exécution de la législation fédérale sur les épizooties et l'élimination des sous-produits animaux<sup>2)</sup>,  
vu la prise de position du comité de la Caisse des épizooties du 29 mars 2023,

arrête:

**Article premier** Le pourcentage d'indemnisation en cas de perte d'animaux due à une épizootie pour l'année 2023 est fixé à 90 % de la valeur d'estimation officielle.

**Art. 2** Le produit de la vente est compris dans le montant versé.

**Art. 3** L'indemnité n'est pas versée ou est réduite dans les cas prévus par l'article 34 LFE.

**Art. 4** <sup>1</sup> Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<sup>2</sup> Il est communiqué: au Service de la consommation et des affaires vétérinaires; à la Caisse des épizooties; à la Trésorerie générale; au Contrôle des finances; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 9 mai 2023

Le ministre de l'économie et de la santé: Jacques Gerber.

1) RS 916.40  
2) RSJU 916.51

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

**Montant des cotisations à la caisse des épizooties pour l'année 2023**

Depuis l'année 2015, les cotisations à la caisse des épizooties sont facturées par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et non plus encaissées par le préposé agricole. La cotisation comprend une taxe de base plus un montant calculé d'après le nombre de têtes (effectif moyen annuel) et un coefficient UGB. Les données de recensement utilisées pour la facturation sont extraites de la banque de données Acorda. Les unités d'élevage ou les personnes qui détiennent des animaux pour lesquels une cotisation est obligatoire et qui ne seraient pas encore répertoriées, doivent s'annoncer sans délai au Service de l'économie rurale, à Courtemelon.

**Espèces concernées**

Equins (yc. mulets et poneys), vaches (laitières, allaitantes, taries, autres vaches), autres bovins (yc. bisons), porcs (yc. porcs laineux et mini-pigs), moutons, chèvres (yc. chèvres naines), lapins, volaille domestique, camélidés (lamas, alpagas), gibier à onglons (daims, cerfs)

Ainsi, lors de sa séance du 29 mars 2023 et conformément aux articles 68 et 72 de l'ordonnance du 9 décembre 1997 portant exécution de la législation fédérale sur les épizooties et l'élimination des sous-produits animaux (RSJU 916.51), le comité de gestion de la caisse des épizooties a arrêté le montant des cotisations 2023 comme suit:

**Exploitations PER et Hobby**

Taxe de base: CHF 20.00  
Montant par UGB: CHF 8.50  
Frais administratifs: CHF 10.00

**Abeilles**

Taxe de base: CHF 20.00  
Montant par colonie: CHF 2.50  
Frais administratifs: CHF 10.00

Poissons: CHF 5.50/kg

Depuis 2020, les exploitations de moins de 0.5 UGB ne sont pas soumises à la taxe.

Nous rappelons que chaque propriétaire des espèces concernées, en vertu de l'article 71 alinéa 1 de l'ordonnance cantonale sur les épizooties, a l'obligation de verser des cotisations annuelles à la caisse des épizooties.

Delémont, le 15 mai 2023.

Au nom de la caisse des épizooties

Le président: D<sup>r</sup> Flavien Beuchat.

Service de l'économie rurale

**Information**

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'entreprise agricole ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, dans les 30 jours.

Entreprise agricole:

- M. Jérémy Vermeille, Sous-le-Bémont 77, 2360 Le Bémont, construction de locaux de transformation, de stockage et de vente de produits de la ferme.

Courtemelon, le 12 juin 2023.

Le chef du Service de l'économie rurale:

Jean-Paul Lachat.

Service des infrastructures

**Restriction de circulation****Route cantonale N° 1545****Commune: Haute-Sorne**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Manifestation «Bassecourt s'amuse»**

Tronçon: **RC 1545: Bassecourt  
De l'entrée de la rue des Grands Prés (après le rond-point de la Croix-Blanche) jusqu'à l'intersection de la rue des Longues Royes**

Durée: **Le 23 juin 2023 de 16h00 à 3h00  
Le 24 juin 2023 de 16h00 à 3h00**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 3 mars 2023.

La cheffe de service et ingénieure cantonale:  
Sheila Demierre.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Alle

#### Assemblée communale ordinaire mardi 27 juin 2023, à 20h 15, à la salle des fêtes (Route de Porrentruy 15)

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 2023.
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2022.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 30 000.– relatif à l'établissement du plan général d'alimentation en eau potable (PGA); donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
4. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable à l'Administration communale et au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet [www.alle.ch](http://www.alle.ch) en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Alle, le 2 juin 2023.

Conseil communal.

### Le Bémont

#### Assemblée communale ordinaire jeudi 29 juin 2023, à 20h 00, à l'école du Bémont

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 avril 2023.
2. Ratifier les dépassements de budget et approuver les comptes 2022.
3. Nomination d'un membre de la commission des pâturages, secteur La Bosse ouest.
4. Divers et imprévu.

Le Bémont, le 7 juin 2023.

Conseil communal.

### Les Bois

#### Assemblée de la Corporation Bourgeoise de la 2<sup>e</sup> Section des Bois, vendredi 7 juillet 2023, à 20h 00, au local de la Bourgeoisie au Cerneux-Godat

Ordre du jour:

1. Nomination de la secrétaire-caissière.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2022 et dépassement du budget.
4. Voter un crédit de CHF 77 000.00 pour la réfection des chemins du Syndicat des chemins Les Bois II.
5. Divers.

Les Bois, le 10 juin 2023.

Secrétariat de la Corporation de la 2<sup>e</sup> Section.

### Bonfol

#### Assemblée communale ordinaire mardi 27 juin 2023, à 20h 00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2022.
3. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au Secrétariat communal et est affiché au panneau officiel (à côté du kiosque). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Bonfol, le 9 juin 2023.

Conseil communal.

### Bure

#### Assemblée communale ordinaire lundi 26 juin 2023, à 20h 00, au complexe scolaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mars 2023.
2. Information – planification du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
3. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2022 et voter le dépassement budgétaire.
4. Discuter du projet d'instauration d'un 30 km/h dans les zones résidentielles du village.
5. Divers.

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal et sur le site internet communal [www.bure.ch](http://www.bure.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Bure, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

### Châtillon

#### Assemblée communale mercredi 28 juin 2023, à 20h 00, à la salle communale, Route de Courrendlin 3

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Statuer sur la demande de naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal, présentée par M. et M<sup>me</sup> Fenoglio Patrick et Marie-Claire, ressortissants français et camerounaise, domiciliés à Châtillon.
3. Prendre connaissance du décompte final du projet de protection contre les crues et consolider le crédit.
4. Prendre connaissance du décompte final du projet de réalisation de mesures du PGEE.
5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2022 et voter les dépassements budgétaires.
6. Discuter et décider de l'adhésion au Centre de Collecte et de Valorisation (CCV).
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Châtillon, le 7 juin 2023.

Conseil communal.

## Courchapoix

### Assemblée communale extraordinaire lundi 26 juin 2023, à 20h00, dans la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présenter le projet de renforcement du réseau électrique suite à la mise en service d'installations photovoltaïques et voter le crédit de CHF 35000.– ; donner compétence au Conseil communal pour la réalisation des travaux et la consolidation du crédit.

Courchapoix, le 7 juin 2023.

Conseil communal.

## Courchavon

### Assemblée communale ordinaire jeudi 6 juillet 2023, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et adoption du Plan Spécial Revitalisation de l'Allaine.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 22000.– pour la mise à jour du Plan d'aménagement local (PAL).
4. Présentation et approbation des comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires.
5. Accepter le droit de cité communal de M<sup>me</sup> Isabel Cairey-Remonnay et M. Eric Cairey Remonnay.
6. Divers.

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal ou sur le site internet communal [www.courchavon-mormont.ch](http://www.courchavon-mormont.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les comptes 2022 seront à disposition sur le site internet de la commune. Ils peuvent également être demandés au Secrétariat communal avant l'assemblée. Les comptes ne seront pas distribués en assemblée.

Courchavon, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

## Delémont

### Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 30 mai 2023, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie à titre expérimental pour une durée de minimum six mois et au maximum d'une année la réglementation du trafic suivante pour la rue Vies Sainte-Catherine:

### Restrictions de circulation

#### Limitation de vitesse à 30 km/h sur les tronçons suivants: Rues des Sports et Vies Sainte-Catherine – jusqu'à la place des déchets verts et au camping TCS

- Pose d'un nouveau signal recto OSR 2.30 «Vitesse maximale 30» et au verso OSR 2.30.1 «Vitesse maximale 50. Limite générale» du côté ouest de la chaussée à l'entrée nord de la rue Vies Sainte-Catherine.
- Pose d'un nouveau signal recto OSR 2.30 «Vitesse maximale 30» vers le bâtiment N° 2 de la Rue des Sports du côté nord de la chaussée.
- Pose d'un nouveau signal recto OSR 2.30 «Vitesse maximale 30» vers le bâtiment N° 16 (tennis club).
- Pose de nouveaux signaux recto OSR 2.30 «Vitesse maximale 30» et au verso le signal OSR 2.53 «Fin de vitesse maximale 30» au carrefour avec l'accès est à la ferme du Pré-Mochel.
- Pose de nouveaux signaux recto OSR 2.30 «Vitesse maximale 30» et au verso le signal OSR 2.53 «Fin de vitesse maximale 30» après la place à compost du côté nord/ouest de la chaussée.
- Pose d'un nouveau signal recto OSR 2.30 «Vitesse maximale 30» vers le couvert à vélo du camping TCS du côté sud de la chaussée.

#### Signalisation existante (adaptations)

- Suppression de la signalisation existante contraire à la présente publication.

Le plan de modification du trafic et de la signalisation Vies Sainte-Catherine N° UE-ROU-SIG-47.DWG, sur lequel figurent les restrictions de circulation et la signalisation fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 15 juin 2023.

Conseil communal.

## Delémont

### Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 6 juin 2023, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante pour le chemin du Creux-de-la-Terre Est et la rue Vie Sainte-Catherine:

### Restrictions de circulation

#### Creux-de-la-Terre Est

- Pose du signal OSR 2.50 «Interdiction de parquer» avec plaque complémentaire «Des deux côtés de la chaussée» depuis le carrefour de la Rue de Chêtré jusqu'au bâtiment N° 7A du Creux-de-la-Terre.

#### Vies-Sainte-Catherine secteur accès au camping

- Pose du signal OSR 2.50 «Interdiction de parquer» avec plaque complémentaire «Des deux côtés de la chaussée» sur le chemin qui mène au camping depuis l'accès du parking des Prés-Roses.

**Signalisation existante (adaptations)**

- Suppression de la signalisation existante contraire à la présente publication.

Les plans de modification du trafic et de la signalisation Chemin du Creux-de-la-Terre N° UE-STA-125.DWG et Vies-Sainte-Catherine N° UE-STA-127.DWG sur lesquels figurent les restrictions de circulation et la signalisation fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 15 juin 2023.

Conseil communal.

**Ederswiler**

**Ordentlichen Gemeindeversammlung  
der gemischten Gemeinde Ederswiler  
Montag, 10. Juli 2023, 19:30h, im Mehrzweckgebäude**

Traktanden:

1. Genehmigung des Protokolls vom 19.12.2022.
2. Beratung und Beschlussfassung der Rechnung 2022.
3. Beratung und Beschlussfassung über einen Bruttokredit von CHF 52500.– (inkl. MwSt) für den Umbau der öffentlichen Strassenbeleuchtung auf LED.
4. Beratung und Beschlussfassung der Statuten des neuen Schulkreises der Primarschule des Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).
5. Beratung und Beschlussfassung des Reglements des neuen Schulkreises der Primarschule des Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).
6. Verschiedenes.

Die Unterlagen zu Traktandum 2 liegen 7 Tage vor und 7 Tage nach der Versammlung, und zu Traktandum 4 und 5, 20 Tage vor und 20 Tage nach der Versammlung während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme in der Gemeindeverwaltung auf.

Ederswiler, 12. Juni 2023.

Der Gemeinderat.

**Fahy**

**Assemblée communale ordinaire  
lundi 3 juillet 2023, à 20h00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 janvier 2023.
2. Présentation, discussion et approbation des comptes 2022.
3. Divers et imprévus.

Les comptes 2022 sont à disposition au Secrétariat communal pendant les heures d'ouverture.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site Internet communal [www.fahy.ch](http://www.fahy.ch). Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au Secré-

tariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Fahy, le 15 juin 2023.

Conseil communal.

**Grandfontaine**

**Assemblée communale ordinaire  
jeudi 6 juillet 2023, à 20h00, à la halle de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 décembre 2022.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de sécurité locale de la commune mixte de Grandfontaine.
4. Accepter la participation financière communale de Fr. 23000.– pour remplacer une partie du haut de la conduite d'eau de la « Rue de la Férouse »; donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et sa consolidation.
5. Discuter et voter un crédit d'étude de Fr. 48000.– en vue de travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment scolaire; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
6. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022, voter les dépassements budgétaires.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal [www.grandfontaine.ch](http://www.grandfontaine.ch). Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement au Secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Grandfontaine, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

**Mervelier**

**Assemblée communale ordinaire  
lundi 26 juin 2023, à 20h00, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2022.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2022.
3. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 100000.00 pour la révision de notre plan d'aménagement local et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

4. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 36000.00 pour la réfection du toit du hangar et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
5. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 76000.00 pour la réfection des ferblanteries, des avant-toits et de la peinture extérieure de l'extension de l'école et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
6. Divers.

Mervelier, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

## Porrentruy

### Séance ordinaire du Conseil de ville

**jeudi 29 juin 2023, à 19h30, à la salle du Conseil de ville (Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage)**

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.
4. Questions orales.
5. Réponse à l'interpellation intitulée « Combien de médecins de premier recours à Porrentruy dans les 5 ans ? » (N° 1227) (PCSI).
6. Développement de l'interpellation intitulée « Trains rapides à Porrentruy: des précisions ! » (N° 1239) (PS-Les Verts).
7. Réponse à la question écrite intitulée « La braderie, quel avenir pour les sociétés locales ? » (N° 1229) (PLR).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Définition des taux d'intérêt dans la projection des charges lors d'un investissement » (N° 1234) (PDC-JDC).
9. Réponse à la question écrite intitulée « La Commune se prépare-t-elle à l'éventualité d'une pénurie d'énergie durant l'hiver 2023-2024 ? » (N° 1242) (PS-Les Verts).
10. Traitement du postulat intitulé « Des informations claires à proximité des chantiers en ville » (N° 1243) (PS-Les Verts).
11. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2022;  
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2022.
12. Divers.

Juin 2023.

Au nom du Conseil de ville

La présidente: Sandra Nobs.

## Saint-Brais

### Assemblée ordinaire communale

**lundi 26 juin 2023, à 20h00, à la halle de gymnastique**

#### Assemblée de la commune 2<sup>e</sup> section

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et accepter les comptes 2022.\*
3. Divers et imprévus.

Immédiatement après l'assemblée de la commune 2<sup>e</sup> section:

#### Assemblée de la commune municipale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et accepter les comptes 2022.\*

3. Divers et imprévus.

Immédiatement après l'assemblée de la commune municipale:

#### Assemblée de la commune 1<sup>re</sup> section

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et accepter les comptes 2022.\*
3. Divers et imprévus.

\*Les comptes seront à disposition au Secrétariat communal à partir du 19 juin 2023.

Saint-Brais, le 6 juin 2023.

Conseil communal.

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Bassecourt – Berlincourt

**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 26 juin 2023, à 20h00, à la salle «Arc-en-Ciel» du complexe paroissial de Bassecourt**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 12 décembre 2022.
2. Comptes 2022.
3. Décider le financement des travaux de restauration de la cloche et la réfection du clocheton de la chapelle Saint-Hubert, classée monument historique.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Bassecourt, le 9 juin 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Bure

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique mardi 27 juin 2023, à 20h00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2022.
3. Divers.

Bure, le 30 mai 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Epauvillers – Epiquerez

**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 28 juin 2023, à 20h00, à la petite salle d'Epauvillers**

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2022.
4. Approbation et acceptations des comptes 2022.
5. Démission / Admission.
6. Informations pastorales.
7. Divers.

Epauvillers, le 7 juin 2023.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

## Avis de construction

### Les Breuleux

*Avenant à la publication parue dans le Journal officiel N° 20 du vendredi 2 juin 2023: correction des demandes de dérogations*

Requérant: Mercier SA, Jean-Maurice Donzé, Route de France 3, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Studio Kalk Sàrl, Jordan Marchand, Grand-Rue 21, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Construction d'un nouveau bâtiment pour la manufacture Mercier, accolé au bâtiment N° 3, Route de France: ateliers d'artisanat (horlogerie), bureaux, cafétéria et locaux de services; construction d'une passerelle pour liaison de la nouvelle construction avec le bâtiment N° 8, Route de France.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelles N°s 10 et 1141, sises à 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte (MA), Zone centre (CA et CA b).

Dérogations requises: Article 92 RCC (IUS zone mixte), article 63 al. 3 RCC (teinte tuiles), article 65 al. 2 RCC (construction sans volets).

Dimensions: Longueur 30m00, largeur 13m11, hauteur 10m00, hauteur totale 11m94.

Genre de construction: Matériaux façades: béton armé, façade rideau isolée, béton apparent blanc et vitrages; toiture: poutres béton, sous-couverture et isolation, fini tuiles grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

### Courchavon

Requérant: Michel Broquet, Le Crin 129, 2922 Courchavon. Auteur du projet: Mario Michel Fleury, Les Prés Jeannette 33, 2922 Courchavon.

Description de l'ouvrage: Transformation et assainissement du bâtiment N° 99 existant; aménagement des combles; pose de velux en toiture, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade nord/ouest et modification d'une fenêtre en façade nord/est; construction d'une nouvelle terrasse; installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Courchavon. Parcelle N° 90, sise à la rue Le Crin 99, 2922 Courchavon. Affectation de la zone: En zone d'habitation HA.

Dérogation requise: Article 98 RCC indice utilisation du sol.

Dimensions: Longueur 13m60, largeur 8m50, hauteur 6m00, hauteur totale 8m00; terrasse: longueur 5m20, largeur 4m00, hauteur 3m15.

Genre de construction: Matériaux façades: existant, crépi blanc cassé; toiture: existant, tuiles TC brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courchavon, Route Cantonale 16, 2922 Courchavon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 7 juin 2023.

Conseil communal.

### Courrendlin

Requérants: Vitorino De Almeida Fialho, Rue Es Crès 2, 2830 Courrendlin; Janaina De Almeida Fialho, Rue Es Crès 2, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Eco-6therm Sàrl, Marie-Laure Holzer, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Assainissement de la production de chaleur par l'installation d'une pompe à chaleur; valeur de planification respectée: 40.2 dBA (jour) 41.2 dBA (nuit).

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 893, sise à la rue Es Crès 2, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: Article 63 LiCC (distance réglementaire).

Dimensions: Longueur 1m02, largeur 1m05, hauteur totale 0m48; selon plan déposé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 7 juin 2023.

Conseil communal.

### Courrendlin

Requérants: Rémi Maillat, Montchemin 5, 2832 Rebeuvelier; Marie Guélat, Montchemin 5, 2832 Rebeuvelier. Auteur du projet: René Seuret SA, Jonas Beuchat, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Transformation d'un bâtiment rural en bâtiment minergie, comprenant: assainissement thermique des façades et isolation des sols et construction d'une annexe pour terrasse couverte + installation d'une pompe à chaleur ext. pour le bâtiment (modèle UltraSource B, confort C (11)); valeur de planification: 33.9 dBA (jour) et 32.9 dBA (nuit); réunification de deux logements en un seul; selon plans déposés.

Cadastre: Rebeuvelier. Parcelle N° 41, sise à la rue Montchemin 5, 2832 Rebeuvelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA b.



Dimensions: Terrasse couverte: longueur 7m80; largeur 5m00, hauteur et hauteur totale 2m70.

Genre de construction: Terrasse couverte: fini toiture plate gravier/ossature bois; bâtiment, matériaux façades: maçonnerie existante, isolation périphérique, crépi beige clair et bardage bois brun; toiture: tuiles Jura rouges existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 6 juin 2023.

Conseil communal.

### **Courtedoux**

Requérant et auteur du projet: MGS construction Sàrl, Morgane Miserez, Rue du Bout-Dessus 59a, 2856 Boécourt.

Description de l'ouvrage: Construction de deux villas familiales.

Cadastre: Courtedoux. Parcelle N° 141, sise à la rue Le Clôtre, 2905 Courtedoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAAd.

Dérogation requise: RCC article HA11 (structure du cadre bâti).

Dimensions: Longueur 13m00, largeur 9m60, hauteur 6m46, hauteur totale 6m46.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: dalle B.A., isolation, étanchéité, fini gravier et panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtedoux, Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 7 juin 2023.

Conseil communal.

### **Courtételle**

Requérant: Horia SA, Rue de l'Avenir 23, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Nigro Architecture, Au Bévan 11a, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Extension de l'usine par la construction d'un nouveau bâtiment mixte (atelier, bureaux, stockage) avec sas de liaison au bâtiment N° 23, avec PAC, monobloc, climatisation bureaux et installation solaire en toiture du nouveau bâtiment + remplacement chaudière mazout existante par 2 PAC ext.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 1894, sise à la Rue de l'Avenir 23, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAb. Plan spécial: Rue de l'Avenir Nord.

Dimensions: Longueur 39m00, largeur 15m00, hauteur 7m65, hauteur totale 7m65.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature métallique, panneaux sandwichs isolés, tôle acier et aluminium anthracite; toiture: charpente métallique, barrière vapeur, isolation, étanchéité, fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

### **Courtételle**

Requérant et auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Alain Joliat, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du couvert sur la place de stockage nord existante.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 1890, sise à la Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAb. Plan spécial: Rue de l'Avenir Nord.

Dimensions: Longueur 23m39, largeur 14m55, hauteur 5m00, hauteur totale 5m68.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature métallique, revêtement façades idem existant; toiture: charpente métallique, revêtement idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

### **Delémont**

Requérant: Credit Suisse Fondation de placement Zurich, Kalandergasse 4, 8045 Zürich. Auteur du projet: Steiner plus AG, Byfang 1, 4537 Wiedlisbach.

Description de l'ouvrage: Rénovations et transformations intérieures des bâtiments sis Rue des Moulins 2, Impasse Cherche-Midi 3 et Rue Pierre-Péquignat 2 comprenant la création de 3 portes-fenêtres, construction de terrasses extérieures, création d'un local commercial et de 15 appartements.

Cadastre: Delémont. Parcelles 1206, 1204 et 1205, sises à la Rue des Moulins 2, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions terrasses: Longueur 3m50, largeur 2m00, hauteur 7m60.

Genre de construction: Matériaux façades: peinture idem existant; toiture: inchangée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 12 juin 2023.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Les Enfers

Requérante: Entreprise forestière Choffat SA, André Choffat, Route Principale 52, 2363 Les Enfers. Auteur du projet: Bulani-Architecture, Jean-Pierre Bulani, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Aménagement de locaux dans le bâtiment existant.

Cadastre: Les Enfers. Parcelle N° 249, sise à 2363 Les Enfers. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, C.

Dérogation requise: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 10m00, largeur 4m00, hauteur 3m70, hauteur totale 4m60.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie, crépi teinte idem existante; toiture: tuiles idem existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Enfers, Ecole 8, 2363 Les Enfers, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Enfers, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

### Grandfontaine

Requérante: Véronique Henz, Route de Besançon 45, 2906 Chevenez. Auteur du projet: Leschot Architecture Sàrl, Corine Mamie Leschot, 32, Faubourg Saint-Germain, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Agrandissement et transformation du bâtiment N° 29 existant; aménagement d'une nouvelle terrasse; remplacement de la production de chaleur par l'installation d'une pompe à chaleur posée à l'extérieur et pose de capteurs solaires photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Grandfontaine. Parcelle N° 1970, sise à la rue Sur Chenal 29, 2908 Grandfontaine. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa. Plan spécial: Sur Chenal.

Dérogations requises: Petite distance à la limite, empiètement sur l'alignement, pente de toiture, indice d'utilisation.

Dimensions: Longueur 11m83, largeur 9m88, hauteur 3m10, hauteur totale 4m20.

Genre de construction: Matériaux façades: Eternit brun; toiture: Eternit ondulé brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Grandfontaine, Rue de la Férouse 11, 2908 Grandfontaine, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Grandfontaine, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

### Haute-Ajoie / Damvant

Requérant et auteur du projet: Gaëtan Flückiger, Lomont 16, 2914 Damvant.

Description de l'ouvrage: Remplacement intégral d'une conduite d'eau et aménagement de deux mares avec murs.

Cadastre: Damvant. Parcelles N°s 1050 et 1054, sises à la rue Bois Juré, 2914 Damvant. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions mares: Longueur 8m00, largeur 4m00, profondeur 0m60 à 1m00 + longueur 10m00, largeur 6m00, profondeur 0m60 à 1m00.

Genre de construction: Creusage dans la marne sans autre aménagement.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

Dernier délai:

**jusqu'au lundi 12 heures**

### Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Julien Donzé, Rue des Sabotiers 16, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Studio Kalk Sàrl, rue Bel-Air 8a, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Transformation et assainissement énergétique d'une maison familiale; construction d'une annexe pour un local chauffage; pose de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques; selon plans déposés.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 142, sise à la Rue des Sabotiers 5, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, C.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Courfaivre

Requérante: Sylvie Turinetti-Cortat, Rue des Cloutiers 1, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: RWB Jura SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Raccordement au réseau d'eaux usées de la ferme Sous le Noir Bois; assainissement de la fosse existante.

Cadastre: Courfaivre. Parcelles N°s 370, 2210, 345, 2580, 362, 2340 et 2692, sises à la rue Sous le Noir Bois, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir. Plan spécial: Conduite de transp. DN 200 Courfaivre Courtételle.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 460m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 9 juin 2023.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Soulce

Requérants: Elisabetta et Marco Bosatta, Sur Ville 64, 2864 Soulce. Auteur du projet: Sironi&Associés SA, Rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa.

Cadastre: Soulce. Parcelle N° 1249, sise à la rue La Planche 34.1, 2864 Soulce. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions villa: Longueur 14m00, largeur 13m00, hauteur 4m60; carport: longueur 5m50, largeur 5m50, hauteur 2m40.

Genre de construction: Façades villa: crépi gris, béton visible, tôle mét. ou enduit brun; toiture: tôles métallique brun-vert; façades carport: enduit gris beige et bardage à claire-voie beige clair.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 9 juin 2023.

Conseil communal.

### Le Noirmont

Requérants: Pascal Stucki, Schützenmattstrasse 63, 4051 Bâle; Nicole Kammermann, Schützenmattstrasse 63, 4051 Bâle. Auteur du projet: ARC architecture sàrl, Patrick Cuenin, Grand-rue 62, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation du bâtiment principal de résidence secondaire à résidence principale.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3431, sise à la rue Le Creux des Biches 3, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 15 juin 2023.

Conseil communal.

### Saulcy

Requérants et auteurs du projet: John et Myriam Cerf, Clos-Dessus 5, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Construction d'un bûcher.

Cadastre: Saulcy. Parcelle N° 1119, sise à la rue Clos Dessus, 2873 Saulcy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 6m00, largeur 6m00, hauteur 3m00, hauteur totale 3m50.

Genre de construction: Matériaux façades: bois; toiture: tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saulcy, Sur les Cras 5, 2873 Saulcy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 6 juin 2023.

Conseil communal.

## Soubey

Requérant: François Queloz, Le Champois 5, 2887 Soubey. Auteur du projet: GC Maket, Géraldine Chappatte, Rue du Doubs 10, 2336 Les Bois.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation sans travaux des bâtiments N°s 16.1 et 16.2 (anciens garage et poulailler) et évacuation du bâtiment N° 16.3 (silo).

Cadastre: Soubey. Parcelle N° 184, sise à la rue Chandolat, 2887 Soubey. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soubey, Les Chancelles 40, 2887 Soubey, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soubey, le 12 juin 2023.

Conseil communal.

avec les administrations fédérale et cantonales, et participez à l'organisation d'événements de relations publiques et protocolaires. Vous participez à l'exécution des tâches stratégiques de la Chancellerie d'Etat.

**Profil:** Titre HE ou universitaire niveau master en sciences politiques, droit ou économie, ou formation et expérience jugées équivalentes. Formation complémentaire de niveau DAS dans un domaine lié au poste. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Excellente connaissance des institutions politiques fédérales et cantonales. Aptitudes rédactionnelles caractérisées par un bon esprit de synthèse. Capacité à élaborer des stratégies, sens de l'initiative, de la négociation et de la diplomatie, entretient et autonomie. Maîtrise de l'allemand (parlé et écrit) et des outils informatiques usuels (suite Office).

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2023 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Baptiste Maître, Chancelier d'Etat, tél. 032 420 72 05.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 22 juin 2023** et comporter la mention « Postulation Délégué-e aux affaires extérieures ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la nomination du titulaire à un autre poste, la Chancellerie d'Etat met au concours le poste de

#### Délégué-e aux affaires extérieures à 80-100%

**Mission:** Rattaché-e à la Chancellerie d'Etat, dans le cadre de l'équipe des

affaires extérieures, vous conseillez et appuyez le Gouvernement et l'administration dans la promotion et la défense des intérêts cantonaux à l'échelon fédéral et dans les organes intercantonaux. Vous assurez, accompagnez et conseillez les membres du Gouvernement dans leurs mandats au sein des conférences intergouvernementales. Vous assurez une veille stratégique sur les projets et les activités des autorités, de l'administration et des entreprises fédérales. En collaboration avec les unités administratives et les cantons partenaires, vous élaborer des stratégies d'intervention sur les processus décisionnels. Vous assurez la qualité des relations avec les cantons partenaires et avec les régions frontalières et initiez des pistes de collaboration et des projets Interreg. Vous constituez et entretenez un réseau de relations

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ du titulaire, l'Office de l'environnement met au concours un poste de

#### Collaborateur-trice scientifique à 80-100%

**Mission:** Rattaché-e au domaine Installations et Activités humaines de l'Office,

vous évoluerez dans un environnement dynamique et varié et bénéficierez des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur vos compétences et votre indépendance. Vous serez chargé-e de veiller à la mise en œuvre de la politique cantonale et de l'application des bases légales dans les thématiques de l'assainissement des sites pollués et de la protection des eaux souterraines et des sols. Une réorganisation des tâches au sein de l'Office étant possible, votre candidature pourrait également nous intéresser si vous êtes spécialiste en études d'impact sur l'environnement, en protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants ou en économie circulaire. Dans vos domaines de spécialisation, vous veillerez

à l'application et à l'évolution des bases légales fédérales et cantonales, à l'élaboration des stratégies, planifications et réponses politiques, ainsi qu'à la coordination avec différents acteurs et thématiques proches.

**Profil:** Titre HE ou universitaire niveau master en sciences de l'environnement ou géologie, ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience de 2 à 4 ans dans plusieurs des domaines précités de protection de l'environnement. Bonnes connaissances du droit environnemental et des institutions. Capacités d'analyse et de synthèse. Bonne gestion des priorités. Excellentes habiletés en communication. Aptitude à travailler de manière autonome et à assumer une fonction fréquemment exposée. Connaissances de l'allemand et maîtrise des outils informatiques modernes (bureautique et géomatique).

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

**Entrée en fonction:** Septembre 2023 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Lieu de service.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Christophe Badertscher, responsable du domaine Installations et activités humaines, tél. 032 420 48 48.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 14 juillet 2023** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique IIa ENV ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



L'Office de l'environnement met au concours un poste de

**Collaborateur-trice scientifique du Domaine Forêts et Dangers naturels à 80%**

**Mission:** L'Office de l'environnement (ENV) a entre autres pour mission de

veiller à la préservation et la valorisation des forêts et des pâturages boisés du canton. Dans ce but, et en collaboration avec l'équipe du domaine Forêts et dangers naturels, vous êtes chargé-e de promouvoir, orienter et soutenir l'adaptation des forêts jurassiennes au changement climatique. Vous développez, encouragez et encadrez la sylviculture adaptative dans les forêts du canton, en intégrant les avancées de la recherche et l'évolution du cadre fédéral. Vous soutenez et accompagnez les propriétaires et les gardes forestiers dans la conversion progressive des peuplements forestiers inadaptés vers des forêts d'essences d'avenir variées et présentant des structures diversifiées,

y compris irrégulières. Vous assurez le développement et la mise à jour des bases de la planification sylvicole pour les besoins d'une gestion forestière basée sur les aléas et les perturbations. Vous veillez à la formation du personnel forestier et à l'information des propriétaires et du public quant à l'adaptation de la forêt jurassienne au changement climatique et à l'importance de la sylviculture.

**Profil:** Au bénéfice d'un diplôme d'ingénieur-e forestier-ère EPFZ ou HAFL de niveau master, d'un Master en sciences de l'environnement avec spécialisation « forêt-paysage » ou d'une formation jugée équivalente, vous disposez idéalement d'une formation forestière pratique avérée. Vos connaissances professionnelles approfondies en sylviculture et écologie forestière sont complétées par des connaissances, une bonne compréhension et de l'intérêt pour les sciences du climat, la météorologie et l'écologie des perturbations. Vous comprenez et montrez de l'intérêt pour la propriété et l'économie forestière locale. Vous êtes doué-e pour la communication orale, possédez un grand sens pour la vulgarisation et êtes très à l'aise dans la rédaction. Vous disposez de très bonnes aptitudes en matière de conception et gestion de projets complexes, et êtes capable d'assimiler des connaissances pointues et complexes que vous savez valoriser et transposer dans la pratique. Vous avez de bonnes connaissances de l'allemand, des outils de bureautique et de géomatique. Vous êtes capable de travailler de manière autonome et d'assumer une fonction exposée. Vous disposez de préférence d'un permis de conduire.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

**Entrée en fonction:** Septembre 2023 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Saint-Ursanne.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de Madame Mélanie Erb, responsable du Domaine Forêts et Dangers naturels à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 33.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 14 juillet 2023** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique à 80% ENV-Forêts et Dangers naturels ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**



A la suite du départ du titulaire, l'Office de l'environnement met au concours un poste de

### Collaborateur-trice scientifique du Domaine nature à 80-100%

**Mission:** Rattaché-e au domaine Nature de l'Office, vous évoluerez dans un environnement dynamique et varié et bénéficierez des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur vos compétences et votre indépendance de travail. Vous serez chargé-e de veiller à la mise en œuvre de la politique cantonale et de l'application des bases légales dans les thématiques de la protection et la gestion des biotopes et sites marécageux, ainsi que des sites de reproduction de batraciens. Dans le cadre du poste, vous œuvrez à la revitalisation des biotopes et sites susmentionnés. Vous veillez à leur bon entretien et vous assurez leur mise sous protection. Vous suivez l'établissement des inventaires de ces objets et leur réactualisation. Vous examinez les dossiers liés à l'aménagement ou la gestion d'étangs et de biotopes humides en général. Dans vos domaines de spécialisation, vous veillerez à l'application et à l'évolution des bases légales fédérales et cantonales, à l'élaboration des stratégies, planifications et réponses politiques, ainsi qu'à la coordination avec différents acteurs et thématiques proches.

**Profil:** Titre HE ou universitaire niveau master en sciences naturelles ou formation et expérience jugées équivalentes. Vous disposez d'une expérience minimum de 2 à 4 ans dans le domaine. Vos capacités d'analyse et de synthèse vous permettent de définir les bonnes priorités. Vous êtes à l'aise dans la communication orale et la rédaction. Vous êtes flexible et capable de travailler de manière autonome. Vous disposez idéalement d'un permis de conduire et avez de bonnes connaissances de l'allemand. Vous maîtrisez les outils informatiques modernes (bureautique et géomatique).

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Collaboratrice-collaborateur scientifique IIa / Classe 18.

**Entrée en fonction:** Septembre 2023 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Saint-Ursanne.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Laurent Gogniat, responsable du Domaine Nature à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 09, ou de Madame Mélanie Oriet, cheffe d'Office, tél. 032 420 48 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 14 juillet 2023** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice

scientifique IIa du Domaine nature ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



A la suite du départ du titulaire, l'Office de l'environnement met au concours un poste de

### Collaborateur-trice scientifique du Domaine nature à 80-100%

**Mission:** Rattaché-e au domaine Nature de l'Office, vous évoluerez dans un environnement dynamique et varié et bénéficierez des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur vos compétences et votre indépendance de travail. Vous serez chargé-e de veiller à la mise en œuvre de la politique cantonale et de l'application des bases légales dans les thématiques de la gestion et l'entretien des cours d'eau et plans d'eau. Dans le cadre du poste, vous œuvrez à la revitalisation de cours d'eau. Vous examinez les projets d'aménagement de cours d'eau sous l'angle de la revitalisation. Vous agissez en appui des communes pour l'entretien des cours d'eau et plans d'eau. Vous examinez les projets touchant les cours d'eau et le périmètre réservé aux eaux et délivrez les autorisations. Vous suivez les projets d'assainissement des seuils exploités pour la force hydraulique. Dans vos domaines de spécialisation, vous veillerez à l'application et à l'évolution des bases légales fédérales et cantonales, vous participerez à l'élaboration des stratégies et planifications, ainsi qu'à la coordination avec différents acteurs et thématiques proches.

**Profil:** Ingénieur-e HES de niveau bachelor en sciences naturelles ou formation jugée équivalente, vous disposez idéalement d'une formation spécifique en gestion, aménagement et entretien de cours d'eau et de quelques années d'expérience dans le domaine. Vos capacités d'analyse et de synthèse vous permettent de définir les bonnes priorités. Vous êtes à l'aise dans la communication orale et la rédaction. Vous êtes flexible et capable de travailler de manière autonome. Vous disposez de préférence d'un permis de conduire et avez de bonnes connaissances de l'allemand.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique I / Classe 16.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2023 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Saint-Ursanne.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Laurent Gogniat, responsable du Domaine Nature à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 09, ou de Madame Mélanie Oriet, cheffe d'Office, tél. 032 420 48 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)

tion@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 14 juillet 2023** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique I du Domaine nature ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des contributions met au concours un poste d'

### Expert-e fiscal-e au sein du secteur de l'inspection fiscale à 80-100 %

**Mission:** Mener des expertises fiscales auprès des contribuables ou leurs mandataires sur l'ensemble du territoire cantonal tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Réaliser ponctuellement des contrôles internes auprès des différentes sections du Service des contributions. Collaborer au développement d'une analyse risques et à la qualité des processus du secteur de l'inspection fiscale. Participer activement à la mise en œuvre de mesures nécessaires pour lutter contre la sous-déclaration ou l'évasion fiscale. Rattaché à la direction du Service, le Secteur implique une étroite collaboration avec le chef du Service des contributions.

**Profil:** Titre HE ou universitaire niveau Bachelor en économie, ou formation et expérience jugées équivalentes. Un profil de comptable avec expérience professionnelle dans le domaine de l'audit ou de la fiscalité constitue un avantage. La formation réservée au personnel des administrations fiscales menant à l'obtention des certificats CSI I, IIa et IIb sera exigée et soutenue. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans la fiscalité. Bonnes connaissances des différents outils informatiques modernes. Connaissances de l'allemand souhaitées. Sens de l'organisation et des priorités. Capacité à travailler de manière autonome et en petite équipe. Savoir faire preuve d'entregent, de diplomatie et de force de conviction. Etre à même de prendre des décisions de manière autonome.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Expert-e fiscal-e II / Classe 16.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions (tél. 032 420 55 30) ou de M. Daniel Comment, responsable du secteur de l'inspection fiscale (tél. 032 420 55 30).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)

jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 28 juillet 2023** et comporter la mention « Postulation Expert-e fiscal-e au sein du secteur de l'inspection fiscale CTR ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



Suite au départ de la personne titulaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

### Collaborateur-trice administratif-ve secteurs Protection de l'adulte et de l'enfant

**Taux d'activité:** 60 %

**Mission:** Vous participez à la gestion comptable et administrative des dossiers de curatelles et des bouclements biennaux en collaboration avec les curateurs et le secrétariat-comptable en charge des mandats. Vous collaborez à la gestion des démarches administratives des personnes concernées en particulier dans le domaine des assurances maladies. Vous collaborez aux diverses tâches administratives du secteur. Vous participez également à la formation des apprentis et des stagiaires.

**Exigences:** Vous êtes titulaire d'un diplôme d'employé-e de commerce ou d'une formation équivalente, avec expérience confirmée de deux à quatre ans dans le domaine comptable. Vous possédez de bonnes connaissances du système des assurances sociales et du fonctionnement des caisses-maladies. Vous maîtrisez les outils informatiques et avez le sens de l'organisation et des priorités. Vous possédez dynamisme, esprit d'initiative et rigueur dans les délais.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2023 ou date à convenir.

**Traitement:** Collaborateur-trice administratif-ve IIIa, classe 9.

**Lieux de travail:** Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Julien Christe, responsable du secteur Protection de l'adulte au 032 420 72 72.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à [postulations@ssrju.ch](mailto:postulations@ssrju.ch) ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve secteurs Protection de l'adulte et de l'enfant », **jusqu'au mercredi 5 juillet 2023**.

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.

#### Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

## Marchés publics

### Interruption

#### 1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Haute Ecole Arc  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** Haute Ecole Arc, Espace de l'Europe 11, 2000 Delémont, Suisse. E-mail: [s.bloque@assidu.ch](mailto:s.bloque@assidu.ch)
- 1.5 Type de concours**  
 Concours d'idées
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**  
 Canton
- 1.3 Mode de procédure choisi**  
 Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**  
 Concours
- 1.5 Marchés soumis aux accords internationaux**  
 Oui

#### 2. Objet du marché

- 2.1 Titre du projet du marché**  
 Assurance perte de gain maladie, LAA et LAA complémentaire
- 2.2 Objet et étendue du marché**  
 Renouvellement des assurances perte de gain maladie, LAA et LAA complémentaire
- 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:**  
 66512000 - Services d'assurances accidents et maladie
- 2.5 Informations pour la publication de l'avis de marché**  
**Publication du:** 18.5.2023  
**Organe de publication:** simap  
 Numéro de la publication 1335971

#### 3. Raisons

f) une modification importante des prestations demandées est nécessaire. Une erreur s'est glissée dans la publication qui a été faite en tant que concours et non comme appel d'offres. Une nouvelle publication de l'appel d'offre suivra.

#### 5. Indication des voies de recours

Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal, Rue du Pommier 1, 2001 Neuchâtel, dans les 10 jours dès sa publication.

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Haute-Ecole Arc  
**Service organisateur/Entité organisatrice:**  
 Assidu SA, Av. de la Gare 10, 2800 Delémont, Suisse. E-mail: [s.bloque@assidu.ch](mailto:s.bloque@assidu.ch)
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**  
 Haute-Ecole Arc, Espace de l'Europe 11, 2000 Neuchâtel, Suisse. E-mail: [s.bloque@assidu.ch](mailto:s.bloque@assidu.ch)
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
 30.6.2023

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Ne sont acceptées que les questions posées sur le site [simap.ch](http://simap.ch).

#### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 11.8.2023. **Heure:** 12h00

**Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication. Le cachet postal ne fait pas foi pour le respect du délai.

#### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

11.8.2023. **Heure:** 13h30. **Lieu:** Neuchâtel

**Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal sera fourni sur demande écrite.

#### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

#### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

#### 1.8 Genre de marché

Marché de services

#### 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

#### 2. Objet du marché

##### 2.1 Catégorie de services CPC:

[27] Autres prestations

##### 2.2 Titre du projet du marché

Assurance perte de gain maladie, LAA et LAA complémentaire

##### 2.4 Marché divisé en lots?

Oui (sans spécification)

Les offres sont possibles pour tous les lots

##### 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:**

66512000 - Services d'assurances accidents et maladie

##### 2.6 Objet et étendue du marché

Le marché concerne deux lots d'assurance:

- 1) Assurance accident selon LAA et assurance accidents complémentaire à la LAA;
- 2) Assurance perte de gain maladie.

##### 2.7 Lieu de la fourniture du service

Personnel des différents sites de la HE-Arc

##### 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

**Début:** 1.1.2024. **Fin:** 31.12.2026

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
 Oui

**Description des reconductions:** Contrat prévu dès le 1.1.2024, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31.12.2026, avec renouvellement tacite d'année en année à partir de l'échéance contractuelle, mais au maximum deux ans, ceci pour autant que le preneur d'assurance ne l'ait pas dénoncé au préalable selon les conditions fixées.

##### 2.9 Options

Non

##### 2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

##### 2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non



**2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**

Non

**Remarques:** Le soumissionnaire a l'obligation de fournir une offre pour les deux lots, sous peine d'exclusion de l'offre.

**3. Conditions****3.1 Conditions générales de participation**

Ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui ont la qualité et l'aptitude à répondre à cet appel d'offres quant à la nature du marché, et qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles.

**3.2 Cautions/garanties**

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

**3.5 Communauté de soumissionnaires**

La constitution de consortiums et de communautés d'offrants n'est pas admise (aucune co-assurance souhaitée), sous peine d'exclusion de l'offre.

**3.6 Sous-traitance**

Les offres partielles ne sont pas admises, seules les offres complètes sont acceptées. Chaque soumissionnaire devra avoir la capacité d'assurer à 100% du risque et sans sous-traitant.

Le soumissionnaire a l'obligation de fournir une offre pour les deux lots, sous peine d'exclusion de l'offre.

**3.7 Critères d'aptitude**

Conformément aux critères cités dans les documents

**3.8 Justificatifs requis**

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

**3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 5.7.2023

**Prix:** Aucun

**Conditions de paiement:** Aucun émoluments de participation n'est requis

**3.10 Langues**

**Langues acceptées pour les offres:** Français

**Langue de la procédure:** Français

**3.11 Validité de l'offre**

**jusqu'au:** 31.12.2023

**3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**

à l'adresse suivante: Assidu SA, à l'attention de Stéphane Bloque, Av. de la Gare 10, 2800 Delémont, Suisse. E-mail: [s.bloque@assidu.ch](mailto:s.bloque@assidu.ch)

**Dossier disponible à partir du:** 15.6.2023 jusqu'au 5.7.2023

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Après la publication de l'appel d'offres tous les documents seront envoyés sur demande aux sociétés d'assurances ayant reçu l'agrément de l'autorité de surveillance pour exercer son activité d'assurance en Suisse, selon l'art. 3 de la section 1 du chapitre 2 de la Loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurances. Cet envoi ne se fera que sous forme électronique via e-mail à la personne de contact inscrite sur le site SIMAP.

**3.13 Conduite d'un dialogue**

Non

**4. Autres informations****4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'Etats non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC**

Les sociétés et entreprises qui ne respectent pas les critères d'aptitude requis et dont le siège social se trouve dans un des pays qui n'a pas ratifié l'Accord OMC sur les marchés publics ne sont pas autorisés à participer à la procédure.

**4.3 Visite des lieux**

Jusqu'à et y compris la décision d'adjudication, les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.8 Indication des voies de recours**

Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal, Rue du Pommier 1, 2001 Neuchâtel, dans les 10 jours dès sa publication.

**Divers****Avis de mise à ban**

La parcelle N° 1075 du ban de Châtillon est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 30 mai 2023.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.